Communiqué de Bordeaux

sur la coopération européenne renforcée en matière d'enseignement et de formation professionnels

Communiqué des ministres européens de l'éducation et de la formation professionnels, des partenaires sociaux européens et de la Commission européenne réunis à Bordeaux le 26 novembre 2008 pour revoir les priorités et les stratégies du processus de Copenhague

I – DE COPENHAGUE A BORDEAUX : UN PROCESSUS CREATIF, EFFICACE ET DYNAMIQUE

2010 est le terme qu'avaient fixé les chefs d'Etat et de gouvernement pour l'atteinte des objectifs de la Stratégie de Lisbonne, lors de son lancement en mars 2000.

2010 est également l'échéance du programme de travail « Éducation et formation 2010 » dont le processus de Copenhague constitue un pilier important. Ces deux années 2009-2010 seront par conséquent l'occasion de bilans et de réflexions sur l'avenir de la Stratégie et des différents processus.

Le processus de coopération lancé à Copenhague en 2002 a fait la preuve de son efficacité et contribue à la réussite de la Stratégie de Lisbonne dans ses dimensions économique et sociale. Il a contribué à la création d' une image plus positive et plus dynamique de l'EFP tout en préservant la richesse que constituent des systèmes très divers.

De Copenhague à Maastricht, Helsinki et Bordeaux, se construit un espace européen de l'EFP fondé sur la transparence et la confiance mutuelle.

Des priorités ambitieuses ont permis la création d'instruments importants au niveau européen

La création d'outils majeurs pour la transparence et la reconnaissance des savoirs, aptitudes et compétences ainsi que pour la qualité des systèmes constitue l'apport politique le plus significatif du Processus de Copenhague: les principes européens communs pour l'identification et la validation des apprentissages non formels et informels, Europass, le cadre européen des certifications (CEC), le [futur] système de crédit d'apprentissage pour l'EFP (ECVET) et le [futur] cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'EFP (CERAQ). Les instruments sont mis en œuvre par les Etats participants sur la base du volontariat, dans le cadre de leur législation nationale.

Par ailleurs, des méthodes de travail renouvelées - création des réseaux européens, consultations nationales, expérimentations, échange de bonnes pratiques - ont permis de sensibiliser les acteurs et de favoriser l'appropriation des outils.

Le processus a entraîné des évolutions significatives des politiques nationales …

Dans les Etats participant au processus

Les instruments européens soutiennent la modernisation des systèmes, la transparence des qualifications, et favorisent le développement de la mobilité.

Les priorités actuelles des Etats en matière d'EFP s'inscrivent dans la continuité des travaux conduits au niveau national dans le cadre des objectifs arrêtés en commun à Maastricht et à Helsinki. Elles correspondent aussi aux domaines dans lesquels les pays déclarent avoir avancé le plus.

En particulier, les efforts conjoints pour développer **un cadre européen de certifications (CEC) fondé sur les acquis de l'apprentissage, ont un effet d'entraînement important** : le CEC apparaît comme un élément majeur d'appui à la mise en place de cadres nationaux de certifications, et les principes sur lesquels il repose ont des implications conséquentes sur l'organisation des systèmes et concernent l'ensemble des secteurs et des niveaux d'éducation et

de formation. L'accent s'est clairement déplacé vers les acquis d'apprentissage en termes de savoirs, aptitudes et compétences.

La **possibilité de valider les acquis de l'apprentissage non-formel et informel** se caractérise par la création de cadres juridiques et administratifs et l'élaboration de méthodologies. Elle est considérée comme liée à l'implantation de cadres nationaux de certification.

Quant au futur système de crédit ECVET, il intéresse les Etats qui sont prêts à explorer les moyens de le mettre en œuvre. L'effet attendu est un nouveau développement de la mobilité intra-européenne, une plus grande individualisation des parcours, une meilleure reconnaissance des apprentissages informels et non formels, une plus grande transparence et confiance mutuelle entre les systèmes éducatifs.

La mise en place du CEC et d'ECVET implique une attention croissante portée aux processus de certification et aux acquis d'apprentissage ainsi qu'au développement de la confiance mutuelle.

L'importance donnée à la qualité dans les priorités des politiques nationales va de pair avec l'attention croissante donnée au développement des compétences des enseignants et formateurs, à l'attractivité de leur emploi et à leur statut.

Les structures d'orientation sont renforcées, l'accent étant mis sur la qualité, sur des services prenant en compte les groupes à risque et sur des mécanismes de coordination permettant d'établir une continuité de l'orientation tout au long de la vie.

De façon générale, les mesures de prévention et de remédiation sont au cœur des stratégies conçues pour améliorer l'accès à l'éducation et à la formation tout au long de la vie sous la forme d'itinéraires nouveaux et plus flexibles.

Et dans les pays tiers

Les travaux du processus de Copenhague constituent un appui important à la modernisation des systèmes d'EFP et la conduite des réformes soutenues activement par la Fondation européenne pour la formation (ETF) pour les pays concernés par la politique d'élargissement ainsi que par la politique européenne de voisinage. Des initiatives ont été conduites portant par exemple, sur de premières approches visant à établir des cadres nationaux de certification, des démarches et outils d'assurance qualité, des solutions susceptibles de promouvoir à la fois efficacité et équité, ou encore sur les approches visant à renforcer l'implication des partenaires sociaux.

2008-2010 : mettre en œuvre, donner du temps, assurer la cohérence…

Les éléments de bilan qui précèdent indiquent que l'ensemble des pays est engagé dans des processus de rénovation des systèmes d'EFP en lien avec la mise en œuvre des outils européens. Il s'agit d'accompagner ce mouvement par la construction de méthodologies communes.

La création de synergies et de réseaux pour échanger et expérimenter et une gouvernance du processus consolidée sont des priorités pour tous les pays.

Par ailleurs, compte tenu des enjeux économiques et sociaux, une nouvelle vision stratégique est nécessaire pour le processus de Copenhague dans les années à venir.

II – L'EUROPE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION DOIT REPONDRE AUX DEFIS DE LA MONDIALISATION

La réponse de l'Europe à la mondialisation s'incarne dans la « Stratégie de Lisbonne » qui promeut une société et une économie fondées sur le savoir et l'innovation.

« A l'ère de la mondialisation, il est capital pour l'Europe d'investir davantage et plus efficacement dans le capital humain et dans la créativité tout au long de la vie » *(*Conseil européen des 13 et 14 mars 2008).

Des défis majeurs restent à relever

Le chômage des jeunes se maintient de manière persistante à un niveau élevé (15,5% en 2007).

Le niveau de formation des jeunes : malgré les avancées enregistrées, le nombre des jeunes terminant leur scolarité au niveau du 1er cycle du secondaire seulement (14,8% en 2007) est encore trop élevé par rapport à l'objectif de 10 % fixé pour 2010.

Le faible niveau de qualification des adultes : on dénombre encore 78 millions d'Européens en âge de travailler (25-64 ans) ayant un faible niveau de qualification. Trop peu d'entre eux participent à des activités de formation. L'offre est particulièrement limitée pour les travailleurs seniors et les personnes ayant des qualifications de faible niveau. Un sujet majeur de préoccupation est la faible participation à la formation des salariés des petites et moyennes entreprises ; en effet, celles-ci constituent l'épine dorsale de l'économie, elles sont les principales créatrices d'emplois.

Les grandes tendances : des changements structurels qui auront des conséquences pour le marché du travail et pour les systèmes de formation ([1])

L'Union européenne est confrontée à de nouveaux défis externes et internes dont l'ampleur n'était pas perceptible en 2000.

La crise qui atteint l'ensemble de l'économie va avoir des effets sur l'emploi avec une remontée probable du chômage. Le développement de l'investissement dans l'EFP est d'autant plus nécessaire dans ce contexte.

La compétition mondiale s'étend, avec davantage de puissances économiques émergentes (le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine –«BRIC»).

L'évolution démographique, notamment le vieillissement de la population, les besoins futurs de compétences et les inégalités persistantes nécessitent des politiques à la hauteur de ces enjeux.

Les progrès technologiques de plus en plus rapides, le développement des nouvelles technologies de l'information, les défis liés aux changements climatiques et à la nécessité d'un développement durable, requièrent une anticipation des nouvelles compétences et une adaptation permanente de la main d'œuvre à travers la formation continue.

Ainsi l'Europe pourrait-elle connaître un déficit de compétences à l'horizon 2020, encore renforcé par les conséquences de l'élargissement. Plus de 20 millions de nouveaux emplois

([1]) BUSINESS EUROPE, CEEP, CES, UEAPME. *Key challenges facing European labour markets. A joint analysis of European social partners*. 2007

pourraient être créés entre 2006 et 2020 dans l'UE-25 malgré la disparition de plus de 3 millions d'emplois dans le secteur primaire et de presque 0,8 million dans le secteur industriel. Presque trois quarts des emplois devaient concerner le secteur des services. Le remplacement des personnes quittant le marché du travail devrait représenter 85 millions d'emplois alors que dans le même temps, la population en âge de travailler diminuera de 6 millions environ ([2]). Par ailleurs, il faudra être attentif à l'adoption de mesures permettant d'éviter la fuite des cerveaux.

Une nouvelle vision stratégique est nécessaire pour les politiques européennes de formation professionnelle

L'EFP se situe à la croisée des politiques économiques et des politiques sociales et d'emploi. Elle devrait promouvoir l'excellence et garantir en même temps l'égalité des chances. Elle joue un rôle clé dans la production des compétences dont l'Europe aura besoin. Etroitement articulée avec l'enseignement général et l'enseignement supérieur, elle est essentielle à la mise en œuvre des stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie. Le futur cadre stratégique de coopération européenne en matière d'éducation et de formation devrait jouer un rôle important en la matière.
L'EFP constitue un investissement qui devrait :

Prendre en compte les objectifs de cohésion sociale, d'équité et de citoyenneté

Cet objectif suppose l'acquisition des compétences-clé, notamment de compétences sociales, l'apprentissage des langues, l'ouverture à d'autres cultures, à l'esprit d'initiative. L'EFP devrait proposer des parcours individualisés pour intégrer ceux qui ont abandonné prématurément leurs études ou leur formation ainsi que pour ceux qui sont aux marges de la société. Les élèves et les adultes en difficulté devraient pouvoir bénéficier de prestations d'orientation et de conseil faciles d'accès et adaptées à leurs besoins.

Favoriser la compétitivité et l'innovation

Répondre aux demandes de qualification de haut niveau
En 2020, environ 31,5 % des emplois européens devrait nécessiter des qualifications du niveau supérieur et 50 % des qualifications du niveau du second cycle du secondaire et du niveau post-secondaire (notamment des qualifications professionnelles). Les emplois non qualifiés vont décroître – ils ne seront que 18,5 % en 2020 – et ne nécessiteront que peu ou pas de qualifications formelles.
Entre 2006 et 2020, les remplacements notamment des départs à la retraite devraient entraîner une demande de qualifications de niveau moyen deux fois supérieure à la demande de qualifications de haut niveau.
Le niveau des qualifications requises devrait augmenter dans toutes les catégories professionnelles, y compris dans celles qui comprennent traditionnellement des tâches en général simples et routinières ([2]).
Ceci met en jeu l'articulation de l'enseignement professionnel avec l'enseignement supérieur et l'instauration de pôles d'excellence sans générer l'exclusion.

([2]) Cedefop *Future skill needs in Europe – Focus on 2020* Luxembourg: Office des publications, 2008. L'étude couvrait 25 États membres de l'UE (non compris la Bulgarie et la Roumanie) ainsi que la Norvège et la Suisse http://www.trainingvillage.gr/etv/Information_resources/Bookshop/publication_details.asp?pub_id=509

***Etre réactif par rapport aux besoins du marché du travail* : il s'agit de développer des outils d'anticipation des besoins de compétences**— ainsi que des déficits de main d'œuvre — et de recenser de nouveaux types d'emplois au niveau européen et au niveau national; il est en effet crucial pour l'Europe d'avoir une vision à moyen terme des compétences dont elle aura besoin pour être compétitive dans un marché du travail globalisé. Il sera nécessaire de prendre en compte les remplacements consécutifs aux départs en retraite.

Anticiper l'obsolescence rapide des qualifications en jetant un pont entre l'apprentissage en milieu scolaire et la formation sur le lieu de travail, en favorisant l'alternance, en développant la formation des adultes dans les entreprises et dans les établissements d'enseignement supérieur.

Développer la créativité et favoriser la capacité d'innovation.

Faire passer l'éducation et la formation tout au long de la vie et la mobilité du concept à la réalité

***Il convient d'aménager des passerelles entre formation générale, formation professionnelle et enseignement supérieur*,** de développer l'individualisation des parcours en articulant formation initiale et formation continue, en valorisant toutes les formes d'apprentissage formel, non formel et informel.

La mobilité des travailleurs, des apprenants et des formateurs, d'un système à l'autre, d'un pays à l'autre devrait être promue dans les systèmes d'EFP. Les citoyens devraient pouvoir capitaliser et transférer leurs acquis issus d'apprentissages formels, non-formels et informels et bénéficier de la reconnaissance de ces acquis grâce à la mise en œuvre des outils européens de transparence et de reconnaissance des qualifications.

Des dispositifs d'assurance qualité devraient contribuer à assurer la modernisation des systèmes d'EFP et la confiance mutuelle.

Ces dispositifs reposent entre autre sur une formation initiale et continue adaptée et régulièrement mise à jour pour le personnel enseignant et les formateurs.

Les partenaires sociaux devraient être impliqués à tous les niveaux.

***Le principe d'une responsabilité partagée* entre l'Etat, les partenaires sociaux, les collectivités territoriales et les individus implique une participation de l'ensemble de ces acteurs aux politiques d'EFP.**

Il conviendrait de mobiliser des financements publics, y compris les fonds communautaires, et privés appropriés.

III - CONSERVER LE CAP ET DONNER UN NOUVEL ELAN

Considérant le bilan du processus et au vu des défis auxquels l'Europe doit faire face aujourd'hui, il apparaît que les priorités et les orientations établies depuis 2002 sont toujours d'actualité mais qu'un nouvel élan est nécessaire.

Ceci conduit à définir:

Quatre axes d'actions pour le futur

1. **Mettre en œuvre au niveau national et au niveau européen les outils et dispositifs de la coopération en matière d'enseignement et de formation professionnels ;**

2. **Renforcer la qualité et l'attractivité des systèmes d'enseignement et de formation professionnels ;**

3. **Renforcer les liens entre l'enseignement et la formation professionnels (EFP) et le marché du travail ;**

4. **Renforcer les modalités de la coopération européenne.**

1. METTRE EN ŒUVRE AU NIVEAU NATIONAL ET AU NIVEAU EUROPEEN LES OUTILS ET DISPOSITIFS DE LA COOPERATION EN MATIERE D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELS

Le processus a créé des outils majeurs en faveur de la transparence des certifications/qualifications et au service de la mobilité. Dans la mesure où ils sont construits sur une approche « acquis d'apprentissage » et supposent des mécanismes d'assurance qualité pour permettre la confiance mutuelle, ils ont des incidences importantes sur les systèmes nationaux d'EFP. Il importe maintenant d'assurer leur mise en œuvre par des méthodes appropriées et de veiller à la cohérence de leur développement.

Il conviendrait de:

1. Élaborer des systèmes et des cadres nationaux de certification sur la base des acquis d'apprentissage en cohérence avec le cadre européen des certifications ;

2. Mettre en œuvre le [futur] système de transfert de crédits pour l'EFP (ECVET) ainsi que le [futur] cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité (CERAQ), afin de renforcer la confiance mutuelle ;

3. Dans cette perspective, il conviendrait de développer :

   – des projets pilotes, des méthodes et des outils d'accompagnement appropriés ;

   – des dispositifs et des outils pour la validation des acquis d'apprentissage non formels et informels, en lien avec la mise en œuvre des cadres nationaux de certifications, du cadre européen des certifications et du système ECVET ;

     Il pourrait s'agir notamment de réseaux européens pérennes pour mettre en œuvre le CEC et ECVET, par exemple sur la base d'une approche sectorielle ;

   – des instruments d'assurance-qualité

     Ceci pourrait concerner en particulier les procédures visant à appliquer les outils communautaires ;

   – la cohérence entre les différents outils.

     Des expérimentations pourront notamment être conduites sur les passerelles à établir entre les outils ECTS et ECVET dans la perspective de l'éducation et la formation tout au long de la vie.

2. RENFORCER LA QUALITE ET L'ATTRACTIVITE DES SYSTEMES D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELS

L'attrait, l'accessibilité et la qualité doivent permettre à l'EFP de jouer un rôle majeur dans les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie, avec un double objectif : i) favoriser à la fois l'équité et les performances de l'entreprise, la compétitivité ainsi que l'innovation, et ii) permettre aux citoyens d'acquérir les compétences nécessaires pour évoluer dans l'emploi ou reprendre une formation, pour exercer une citoyenneté active et pour assurer leur développement personnel. L'EFP devrait promouvoir l'excellence et dans le même temps garantir l'égalité des chances.

Il importe de :

Promouvoir l'attractivité de l'EFP auprès de tous les publics

1. Promouvoir l'EFP auprès des élèves, des parents et des adultes, qu'ils aient un emploi ou soient sans emploi ou inactifs, et auprès des entreprises, par exemple en pérennisant les concours de compétences tels qu'Euroskills ;

2. Garantir un accès et une participation non discriminatoires à l'EFP et prendre en compte les besoins des personnes ou groupes exposés au risque d'exclusion, en particulier les jeunes qui quittent l'école prématurément, les personnes ayant un faible niveau de qualification et les personnes défavorisées ;

   Dans ce contexte :

   – *l'acquisition de compétences-clés est un pré-requis pour l'EFP (mise en œuvre de la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 sur les compétences-clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie) ;*

   – *des partenariats entre les écoles, les acteurs territoriaux et les milieux-économiques pourraient être développés ;*

   – *l'intérêt et la participation des hommes ou des femmes à l'EFP, dans les secteurs où ils sont sous-représentés, devraient être soutenus ;*

3. Faciliter l'accès à l'information et à des services d'orientation et de conseil tout au long de la vie grâce à la mise en œuvre réussie de la [] résolution du Conseil du 21 novembre 2008 visant à « mieux intégrer l'orientation dans les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie » ;

   Il conviendrait notamment de promouvoir des systèmes d'orientation permettant aux jeunes et aux adultes de mieux gérer les transitions, au sein du système d'éducation et formation et dans le cadre des parcours professionnels ;

4. Faciliter les parcours permettant aux personnes de progresser d'un niveau de qualification à un autre en renforçant les liens entre l'enseignement général, l'EFP, l'enseignement supérieur et l'éducation et la formation des adultes ;

Promouvoir l'excellence et la qualité des systèmes d'EFP

5. Développer des mécanismes d'assurance qualité par la mise en œuvre de la [future] recommandation (CERAQ), participer activement au réseau européen pour l'assurance de la qualité dans l'EFP pour développer des outils communs, et soutenir la mise en œuvre du CEC en favorisant la confiance mutuelle ;

6. Accroître l'investissement dans la formation initiale et continue des acteurs de l'enseignement et de la formation professionnels: enseignants, formateurs, tuteurs, praticiens de l'orientation ;

7. Fonder les politiques d'EFP sur des éléments fiables étayés par des recherches et des données rigoureuses, et améliorer les systèmes et les données statistiques relatifs à l'EFP ;

8. Développer des systèmes et des cadres nationaux de certifications sur la base des acquis d'apprentissage, qui garantissent un haut niveau de qualité, en veillant à ce qu'ils soient compatibles avec le cadre européen des certifications ;

9. Favoriser l'innovation et la créativité dans l'EFP et mettre en œuvre les conclusions du Conseil du 22 mai 2008 sur la promotion de la créativité et de l'innovation par l'éducation et la formation ;

10. Développer l'apprentissage des langues et l'adapter aux spécificités de l'enseignement et de la formation professionnels ;

11. Améliorer la perméabilité et la continuité des parcours entre l'EFP, l'enseignement général et l'enseignement supérieur.

3. RENFORCER LES LIENS ENTRE L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION PROFESSIONNELS (EFP) ET LE MARCHE DU TRAVAIL

Pour contribuer à une plus grande employabilité, à sécuriser les parcours professionnels, à anticiper et maîtriser les transitions, et accroître la compétitivité des entreprises, une bonne régulation entre les politiques d'EFP et les besoins du marché du travail ainsi que l'implication des partenaires sociaux sont nécessaires.

Il conviendrait de:

1. Continuer à développer des mécanismes de prospective, visant à mettre l'accent sur les emplois et les qualifications au niveau national et dans toute l'Europe, à déterminer les éventuelles pénuries de main-d'œuvre et à répondre aux besoins futurs en qualifications et en compétences (tant quantitatifs que qualitatifs) de l'économie et des entreprises, notamment des PME, conformément aux conclusions du Conseil européen des 13 et 14 mars 2008 et à la résolution du Conseil du 15 novembre 2007 intitulée "Des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux";

2. Veiller à ce que les partenaires sociaux et les acteurs économiques soient dûment associés à la définition et à la mise en œuvre des politiques d'EFP ;

3. Améliorer les services d'orientation et de conseil afin de faciliter le passage de la formation à l'emploi, et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs énoncés dans la résolution du Conseil du 28 mai 2004 relative au renforcement des politiques, des systèmes et des pratiques dans le domaine de l'orientation tout au long de la vie en Europe([3]) ; participer activement au réseau européen pour le développement de politiques d'orientation tout au long de la vie ;

4. Renforcer les mécanismes, y compris financiers (tant publics que privés), destinés à favoriser la formation des adultes - notamment sur le lieu de travail, en mettant tout particulièrement l'accent sur les PME - pour contribuer à améliorer les possibilités de carrière et accroître la compétitivité des entreprises. À cet égard, il convient de mettre en œuvre les actions énoncées dans les conclusions du Conseil du 22 mai 2008 sur l'éducation et la formation des adultes ;

5. Développer et mettre en œuvre la validation et la reconnaissance des acquis des apprentissages non formels et informels ;

6. Accroître la mobilité des personnes en formation professionnelle par alternance, en renforçant les programmes communautaires existants d'appui à la mobilité, notamment pour les apprentis. Les conclusions du Conseil du 21 novembre 2008 relatives à la mobilité des jeunes devraient contribuer à ce processus ;

7. Développer le rôle de l'enseignement supérieur dans l'enseignement et la formation professionnels et dans l'amélioration de l'insertion sur le marché du travail

   Il conviendra notamment d'encourager le développement de la formation professionnelle continue des adultes au sein des institutions d'enseignement supérieur, en prenant en considération la « Charte des universités européennes sur la formation tout au long de la vie ».

([3]) Doc. 9286/04.

4. RENFORCER LES MODALITES DE LA COOPERATION EUROPEENNE

L'objectif sera de: i) consolider l'efficacité et la spécificité du processus de Copenhague dans le [futur] cadre stratégique de coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, en veillant à l'articulation de l'EFP avec les politiques d'enseignement scolaire et d'enseignement supérieur, et ii) développer davantage la coopération avec les pays tiers et les organisations internationales.

Il conviendrait de :

1. Améliorer les modalités de la coopération européenne en matière d'EFP, en renforçant notamment l'efficacité des activités d'apprentissage mutuel et en mettant à profit leurs résultats au niveau des politiques nationales ;

   Dans le cadre de la méthode ouverte de coordination, il serait souhaitable de généraliser notamment les pratiques de coopération ascendante et de renforcer l'implication des acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des outils ;

2. Assurer l'intégration et la visibilité de l'EFP au sein des priorités du [futur] cadre stratégique de coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, tout en veillant à l'articulation de l'EFP avec les politiques d'enseignement scolaire, d'enseignement supérieur et d'éducation et de formation des adultes; développer les liens avec les politiques européennes relatives au multilinguisme et à la jeunesse ;

   Dans ce contexte il conviendrait de :

   – *développer les liens entre le processus de Copenhague et le processus de Bologne ;*

   – *renforcer la visibilité des travaux du Processus de Copenhague en tant que contribution à la réussite des objectifs de Lisbonne ;*

3. Consolider les échanges et la coopération avec les pays tiers et les organisations internationales, notamment l'OCDE, le Conseil de l'Europe, l'Organisation internationale du travail et l'UNESCO. Il convient de veiller à ce que tous les États membres du processus puissent participer à ces travaux.

IV – MISE EN OEUVRE ET RAPPORTS

La mise en œuvre des actions définies dans les quatre domaines susmentionnés, et correspondant aux priorités du processus de Copenhague pour la période 2008-2010, doit être appuyée par :

- des financements publics et privés appropriés, en recourant à des instruments pertinents de l'UE, tels que le Fonds social européen, le Fonds européen de développement régional et des prêts de la Banque européenne d'investissement pour accompagner les réformes au niveau national, en accord avec les priorités des États membres ; et le programme « Formation tout au long de la vie » pour accompagner la mise en œuvre effective des outils communautaires ;

– la poursuite des travaux axés sur l'amélioration de la portée, de la comparabilité et de la fiabilité des statistiques sur l'EFP, en coopération étroite avec Eurostat, l'OCDE, le Cedefop et la Fondation européenne pour la formation (ETF), ainsi qu'à l'élaboration d'une composante "EFP" plus explicite au sein du cadre cohérent d'indicateurs et de critères de référence. Il convient de veiller à ce que tous les États membres du processus puissent participer à ces travaux ;

– le développement des activités relatives à l'anticipation des besoins ou des inadéquations en matière de compétences, en collaboration étroite avec le Cedefop, la Fondation européenne pour la formation et Eurofound ;

– l'échange d'informations avec les pays tiers, en particulier les pays couverts par la politique d'élargissement et la politique européenne de voisinage.

La coopération dans le cadre de ces travaux devrait être la plus large possible et faire intervenir tous les États membres, la Commission, les pays candidats, les pays de l'AELE-EEE et les partenaires sociaux.

Le Cedefop et la Fondation européenne pour la formation continueront d'apporter leur soutien à la Commission, notamment en assurant le suivi des progrès au niveau de la mise en œuvre et en établissant des rapports en la matière.

Il y a lieu d'accorder une attention toute particulière aux progrès accomplis en matière d'EFP dans les rapports relatifs au [futur] cadre stratégique de coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation ainsi qu'aux programmes nationaux de réformes de Lisbonne.

Prochaine réunion de suivi

La prochaine réunion ministérielle de suivi se tiendra en 2010 en Belgique, à Bruges. Elle aura pour objet d'évaluer la mise en œuvre du processus de Copenhague et de réfléchir aux orientations de celui-ci après 2010 dans le contexte du futur cadre stratégique de coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation.